

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU “CAMPUS VIEW ISPA”

ISPA SARL (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : RCS Fréjus : 401 603 014 dont le siège social est situé BP 32 83600 Les Adrets de l'Esterel. Organise du 18 mars 2024 au 01 avril 2024, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Concours ISPA City view » » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 17 ans, suivant actuellement un programme universitaire ISPA à l'étranger, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant officiellement en France métropolitaine, dans les DOM TOM ou en Suisse, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur Instagram aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue :

1. En se rendant sur Instagram pour commenter (notifier sa participation) et liker le post ISPA annonçant le concours.

2. En envoyant à communitymanager@ispa.fr par e-mail ou via Instagram en message privé, une photo réalisée par l'étudiant(e) afin de participer au dit concours.

Le participant doit proposer une photographie qu'il/elle a réalisé(e) lui/elle-même et confirme dès la prise de connaissance de ce contrat qu'il est bien le créateur/la créatrice de la photographie qu'il a fourni à ISPA.

En cas de manquement à cette règle, ISPA ne sera en aucun cas rendu responsable de la diffusion de la photographie. L'étudiant/(e) sera l'unique mis en cause face aux responsabilités qui en incomberaient.

ISPA diffusera la photographie envoyée par l'étudiant/(e) sur sa page Instagram @ispaintl en notifiant le Prénom (obligatoire) / compte Instagram du participant (s'il le souhaite).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu. Les dernières photos seront prises en compte pour le concours le jeudi 28 mars à 12h (midi).

Le jeu étant communiqué sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera désigné le mardi 2 avril 2024 à 12h (midi).

Le gagnant sera contacté le mardi 2 avril 2024 par e-mail, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

La sélection du gagnant se fera par comptabilisation du nombre de « J'aime » sur la photographie des participants sur le profil Instagram de ISPA. La photographie ayant reçue le plus de « J'aime » déterminera le nom du gagnant. La comptabilisation des « j'aime » et la désignation du vainqueur se feront le mardi 2 avril 2024 à midi (12h / 12 pm). Les gagnants seront au nombre de 1 ou 2 selon les résultats, des égalités étant possibles.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot. Liste des lots :

- Place/entrée pour un parc de loisirs, un concert, un grand match à proximité du lieux de résidence à l'étranger de l'étudiant(e) d'une valeur(e) maximale de 180€
- Dès l'annonce du gagnant, celui-ci devra signer le présent document afin d'en accepter les usages et bénéficier de la dotation.
- Le gagnant devra préciser à ISPA à quel évènement il souhaite participer avant de réserver sa place.
- Après la validation d'ISPA sur l'évènement choisi, ISPA versera 180 euros directement au gagnant pour qu'il puisse en disposer pour l'évènement validé. Le candidat devra envoyer la preuve d'achat à ISPA.

Le gagnant devra utiliser le lot durant son programme à l'étranger, avant le 30 mai 2024, en achetant/réservant son billet d'entrée si nécessaire à l'avance.

Le gagnant devra envoyer à communitymanager@ispa.fr au moins 5 photos ou vidéos de son activité et autorise ISPA à diffuser ces photos sur ses réseaux sociaux.

